

teur de la Shaw Memorial Methodist Church, de Montréal, favorisant le bill tendant à incorporer les églises unies du Canada.

M. MURRAY MacLAREN (Saint-Jean-Alberta): Monsieur l'Orateur, je désire présenter des requêtes de la part des fidèles de l'église de Saint-David, (N.-B.); de l'église presbytérienne de Saint-Jacques, Andover, (N.-B.); l'église presbytérienne de Rothesay, (N.-B.); et l'église presbytérienne Knox, de Shédiac, (N.-B.), contre le projet tendant à conférer la personnalité civile à la United Church of Canada.

COMPOSITION D'UN COMITE SPECIAL DE LA REFECTION DE LA CARTE ELECTORALE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Appuyé par le docteur Béland, j'ai l'honneur de proposer:

Que le comité spécial nommé le mardi 25 mars, auquel a été référé le bill (n° 2): "Loi ayant pour objet de régler la représentation dans la Chambre des communes", avec prière de préparer les tableaux contenant et décrivant les différentes circonscriptions électorales qui peuvent élire des membres de la Chambre, et de faire rapport, soit composé des députés suivants; savoir: MM. Béland, Caldwell, Hanson, Johnston, Low, Kennedy (Glengarry et Stormont), King (Huron), Macdonald (Pictou), McMurray, McQuarrie, Morrissey, Motherwell, Rankin, Speakman, Stewart (l'hon. Ch.), Stewart (Leeds), Stork et Sutherland; et que la règle 11 soit suspendue à cette fin.

M. IRVINE: Monsieur l'Orateur, je suggérerais au premier ministre d'inclure dans le comité un représentant du parti travailiste et du parti indépendant. Bien que leurs représentants soient en bien petit nombre à la Chambre des Communes, les ouvriers constituent une partie considérable des électeurs des différentes villes, et, à mon avis, il serait à souhaiter que les travailleurs et les indépendants eussent une place dans le comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, le comité est le même que celui qui a étudié le sujet l'an dernier. On a laissé aux whips des deux côtés de la Chambre le soin de former un comité qui donnât satisfaction à tous les intéressés. Si nos honnables collègues d'en face désirent le modifier, le Gouvernement est prêt à examiner les changements.

M. IRVINE: Je suis un des whips de ce côté-ci de la Chambre et on ne m'a pas consulté au sujet de la constitution de ce comité.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque).

LA MOYENNE DE RETRIBUTION DANS LE SERVICE CIVIL

M. McQUARRIE demande:

1. Quel a été le salaire moyen payé aux fonctionnaires du Canada employés tout le temps (a) dans le département des Douanes, et (b) dans le département d'Agriculture, pour le mois finissant le 28 février 1914?

2. Quel a été le salaire moyen, sans l'indemnité de vie chère, payé aux fonctionnaires employés tout le temps au Canada (a) dans le département des Douanes et (b) dans le département de l'Agriculture, pour le mois écoulé le 29 février 1924?

3. Quelle est la proportion d'augmentation?

4. Dans quelle proportion les chiffres du coût de la vie pour le mois de février 1924, compilé par le département du Travail, dépassent-ils ceux du mois de février 1914?

5. N'est-il pas vrai que les salaires fixés dans le nouveau classement ont été basés sur le coût normal de la vie?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Département des Douanes et de l'Accise:

1. (a) \$86,01.

2. (a) \$126,97.

3. (a) 47.62 p. 100.

1. (b)

2. (b) (Ne s'applique pas à ce département).

Département de l'Agriculture:

1. \$107,29.

2. \$138,94.

3. 29.5 p. 100.

4 et 5. Rien.

Département du Travail:

1, 2 et 3. Pas d'information.

4. 62 p. 100.

5. Pas d'information.

PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

M. MacLAREN demande:

1. Combien y a-t-il de médecins et d'infirmières au département du Rétablissement civil des soldats?

2. Quel est le nombre des autres employés de ce département?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des Soldats):

1. 475 dont 247 médecins et 228 infirmières.

2. 2,447 consistant en dentistes, infirmiers, surveillants, employés techniques et serviteurs dans les hôpitaux et sanatoriums, de même que les services d'administration et d'écritures.

PENSIONNAIRES DU DEPARTEMENT DU RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

M. CHURCH demande:

1. Combien de pensionnaires des troupes expéditionnaires canadiennes se sont expatriés aux Etats-Unis ou ailleurs, dans les années 1921, 1922 et 1923?

2. Ces pensionnaires auront-ils à souffrir d'une déduction sur leur chèque de pension à cause de l'escroquerie sur l'argent canadien aux Etats-Unis, ou les banques canadiennes là-bas ont-elles fait des arrangements avec les banques américaines pour que ces chèques soient négociés au pair?